

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

L'an deux mil vingt, le vingt-trois octobre, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au 120 rue de la Mairie, sous la présidence de Michèle **BRICHEZ**, Maire.

Présidente : Mme Michèle **BRICHEZ**, Maire

Étaient présents : Mme Michèle **BRICHEZ** – M. Bernard **HUGUET** - M. Maurice **DEFROCOURT** - Mme Sonia **DRICI** - M. Michel **GAUTIER** - M. Ludovic **NIESTRATA** – Mme Estelle **BERTIN** - Mme Sabrina **GOBERVILLE** - M. Jean-Marie **THIL** - M. Jean-Claude **GAUDEFROY**- Mme Ariane **HENSER-MARTIN** – M. Eric **LANTHIEZ**

Absents excusés : M. Yoann **FRIN** - Mme Marina **DELHUMEAU** (procuration à Mme **BRICHEZ**) - Mme Martine **CHARLES** (procuration à M. **HUGUET**)

Secrétaire de séance : M. Ludovic **NIESTRATA**

*Une minute de silence est observée à la mémoire du professeur d'histoire-géographie Samuel **PATY**, assassiné le 16 octobre 2020.*

1. Le Conseil Municipal, à la majorité (13 voix pour - 1 abstention : M. **LANTHIEZ**), sollicite :
 - une subvention auprès du Conseil Départemental au taux maximum (46 %) pour l'installation d'un système de vidéoprotection. Le montant des travaux est estimé à **74 050,00 € HT**.
 - une dérogation afin de pouvoir bénéficier du bonus financier dans le cadre du plan de relance.
2. La décision modificative n° 3 au budget est adoptée. Sont approuvés les virements et l'inscription des crédits ci-dessous :

Article - Op	Article - Op	Article - Op	Article - Op	Article - Op
24578 - 50	2128 - 83	2188 - 71	21311 - 68	10222 - OPFI
+ 5 000,00	+ 1 500,00	+ 22 000,00	+ 2 000,00	+ 30 500,00

3. Pour le Noël des enfants de la commune scolarisés dans le RPI Hondainville/ Thury-sous-Clermont, il est décidé d'offrir un bon-cadeau de 20 € aux enfants scolarisés en CM1 et CM2 et de distribuer un jouet aux autres enfants. Par ailleurs, il sera fait appel :

- à l'Association « **TRAITS D'ÉVASION** » de Cambronne- Lès- Ribécourt pour effectuer la tournée de distribution, le 19 décembre prochain, à l'aide d'un attelage décoré
- à un Père Noël pour la remise des jouets.

4. La loi ALUR précise que, s'il n'a pas été effectué précédemment, le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de communes se réalisera automatiquement « le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires ». En conséquence, le transfert de cette compétence deviendra effectif au 1^{er} janvier 2021. Toutefois, un mécanisme d'opposition au transfert de la compétence est rendu possible. Pour ce faire, au moins 25 % des communes, représentant au moins 20 % de la population doivent délibérer dans les trois mois précédents, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020, afin de s'y opposer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **s'oppose au transfert** de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de communes **THELLOISE**.

DIVERS - INFORMATIONS

- ✓ Mme **BRICHEZ** précise que, concernant l'éclairage public, les 4 lanternes à l'entrée du village en venant de Mouy fonctionnent bien. A compter de 20 H 30, 1 lanterne sur 2 s'éteint selon le dispositif mis en place depuis 2014. Le radar pédagogique a été réparé.
- ✓ Des bancs en grès, confectionnés par les agents communaux, ont été installés au cimetière et près de la station d'épuration.

Fait à **HONDAINVILLE**, le 24 octobre 2020

Le Maire,

Michèle BRICHEZ